

Demande d'un crédit d'étude de Fr. 58'200.-- pour la transformation de la STEP

(suppression phragmicompostage, passage à la déshydratation
des boues et divers aménagements)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

PRÉAMBULE

À la suite de l'obligation fédérale de valoriser le phosphore dans les boues de station d'épuration à partir de 2026 (reporté à 2028) et des problèmes techniques rencontrés avec les bassins de phragmicompostage, les communes de Lully et de Lussy-sur-Morges ont décidé de les abandonner et d'investir dans une nouvelle installation de déshydratation des boues.

Différentes variantes, comme le raccordement à la STEP de l'ERM (Morges) ou le transport des boues liquides, ont été étudiées. La mise en place d'une déshydratation des boues sur le site de la STEP a été considérée comme la variante économiquement la plus intéressante. Cette solution permettra à la STEP de Lully-Lussy de répondre aux exigences en vigueur à moindre coût, et ainsi de valoriser la STEP actuelle qui n'est pas encore amortie fin 2026.

PROJET

Pour donner suite à la décision des municipalités de choisir la solution d'une déshydratation des boues, le bureau d'ingénieur a réalisé l'avant-projet (phase SIA 31). L'estimation des coûts des ouvrages selon les devis présentés (hors honoraires d'ingénieurs et géomètre) sont les suivants :

Le crédit d'étude demandé va couvrir les phases SIA 32 à 41, à savoir du projet d'ouvrage jusqu'à l'appel d'offre et la comparaison des offres des entreprises.

Tableau des Ouvrages et Coûts

Ouvrages	Coût HT Fr.
1. Bâtiment déshydratation	450'000
3. Équipements	540'000
4. Route d'accès	101'000
5. Place de manœuvre	135'000
6. Terrassement phragmicompostage	340'000
7. Génératrice	75'000
Total Fr.	1'641'000

Remarque : la Commune de Lully envisage la construction d'un bâtiment des sociétés sur le site de la STEP pour un coût estimé à Fr. 320'000.— à sa charge.

CRÉDIT DEMANDÉ

Afin d'avancer dans les phases SIA 32 à 41 et présenter au conseil un préavis basé sur les offres des différentes entreprises, la municipalité sollicite un crédit d'étude, réparti comme suit :

Description	Coût Fr.	État
Élaboration et évaluation des variantes	15'000.-	Réalisé
Avant-projet (SIA 31)	30'000.-	Réalisé
Projet d'ouvrage (SIA 32)	45'000.-	
Dossier de mise à l'enquête (SIA 33)	8'000.-	
Appel d'offres entreprises et comparaison des offres (SIA 41)	24'000.-	
Etude d'impact	4'000.-	
TOTAL	Fr. 126'000.-	

CALENDRIER DE REALISATION

L'échéancier actuel du projet se présente comme suit :

- Oct-Déc 2025 : Validation du crédit d'étude par les conseils généraux de Lully et Lussy-sur-Morges
- Jan-Juil 2026 : Projet d'ouvrage (SIA 32)
- Août-Oct 2026 : Dossier mise à l'enquête (SIA 33) et appel d'offres (SIA 41)
- Déc 2026 : Préavis au conseil général
- Printemps 2027 : Début des travaux

ASPECTS FINANCIERS

Financement

Le coût de l'investissement de Fr. 126'000.- sera réparti entre les communes de Lully et Lussy-sur-Morges au prorata des habitants des deux communes au 31 décembre 2024, soit pour Lully un montant de Fr. 67'800.- et pour la commune de Lussy-sur-Morges un montant de Fr. 58'200.-. Le financement de cet investissement sera assuré par la trésorerie courante.

CONCLUSION

Fondée sur ce qui précède, la municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Lussy-sur-Morges

- Dans sa séance du 25 novembre 2025
- Vu le préavis de la municipalité
- Oui le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Oui le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

PREND ACTE

1. de la participation de la commune de Lully pour un montant de Fr. 67'800.--
2. de l'amortissement annuel sur 10 ans de la part à la charge de la commune de Lully par un prélèvement au fonds de réserve collecteurs et épuration.

DÉCIDE

3. d'accorder à la municipalité un crédit d'étude de Fr. 58'200.-, pour la transformation de la STEP (suppression du phragmicompostage, passage à la déshydratation des boues et divers aménagements)
4. de financer cette dépense par la trésorerie courante.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

F. Geoffroy

M. Vesin

Approuvé par la municipalité dans sa séance du 29 septembre 2925
Préavis déposé devant le Conseil général en séance du 25 novembre 2025.

Délégué municipal :

Membres commission ad hoc

M. Christophe Vulliamy, municipal

M. Simon Lamberti, président

M. Daniel Gonvers, membre

Mme Margarita Pache, membre

M. Patrick Ducret, Président

M. Pierre-Michel Gicot

M. Laurent Bataillard

M. Jean-Claude Amstutz (suppléant)

Membres commission des finances :